

Nom de l'établissement : Santé Québec Estrie – Centre hospitalier Universitaire de Sherbrooke

Date de l'entrée en vigueur : **2026-06-22**

Date de la dernière révision (s'il y a lieu) :

Date prévue de la prochaine révision : **2029-06-22**

Référence à un protocole (s'il y a lieu) : *Protocole médical national de l'Institut Nationale d'Excellence en Santé et Services Sociaux (INESSS) # 628002* Ajustement de la médication antihypertensive de première intention
[INESSS-Protocole medical national.pdf](#)

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

- ▶ Personne qui a reçu un diagnostic d'hypertension artérielle.

INDICATIONS

- ▶ Personne âgée de 18 ans ou plus qui suit un traitement pharmacologique pour son hypertension artérielle

ET

- ▶ Dont l'ordonnance individuelle de sa médication antihypertensive :
 - Est échue depuis moins de 6 mois
- OU
- N'inclut pas l'ajustement de la médication et vient à échéance dans moins de 3 mois.

LIEU DE DISPENSATION DES SERVICES

- ▶ Tous les secteurs de la première ligne de Santé Québec Estrie – CHUS où le service de dépistage et de suivi des maladies chroniques est offert.

PROFESSIONNEL(S) OU PERSONNE(S) HABILITÉE(S)

- ▶ Infirmières et infirmiers de Santé Québec – CHUS œuvrant dans les secteurs d'activités visés et possédant les habiletés, les connaissances et les compétences requises à l'application de la présente ordonnance collective.

ACTIVITÉ(S) PROFESSIONNELLE(S) VISÉE(S)

- ▶ Infirmier(-ière).
 - Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
 - Initier les mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon l'ordonnance.
 - Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes.
 - Effectuer et ajuster les traitements médicaux, selon une ordonnance.

CONTRE-INDICATIONS

- ▶ Mêmes contre-indications que celles spécifiées pour l'application du protocole médical national [N°628002](#), soit :
 - Grossesse ou allaitement;
 - Pression artérielle systolique supérieure ou égale à 180 mm Hg OU pression artérielle diastolique supérieure ou égale à 110 mm Hg.
- ▶ Apparition d'une détérioration de l'état de santé nécessitant une évaluation médicale dans un délai de moins de 72 heures.

PROTOCOLE MÉDICAL

- ▶ Se référer au protocole médical national [N°628002](#) de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux publié sur le site Web au moment de l'application de cette ordonnance.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION OBLIGATOIRE

- ▶ Demande d'analyses de laboratoire selon le protocole médical national [N°628002](#).

MODE DE COMMUNICATION

- ▶ Déterminer, au besoin, le mode de communication privilégié pour les échanges entre le professionnel prescripteur (médecin ou IPS) et le professionnel ou la personne habilitée visés par l'ordonnance collective, afin d'assurer la transmission des informations jugées essentielles. Les moyens de communication disponibles incluent notamment le dossier médical électronique selon l'urgence de la situation.

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

[INESSS: Hypertension artérielle](#)

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL RÉPONDANT

- ▶ Médecin ou l'infirmier(-ière) praticien(ne) spécialisé(e) (IPS) ou leurs remplaçant(e)s désigné(e)s localement.

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL PRESCRIPTEUR

- ▶ Médecin ou l'infirmier(-ière) praticien(ne) spécialisé(e) (IPS)
- ▶ Pour les médecins hors-établissement, se référer à la section 4

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

1. ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

Adaptation de la version de l'INESSS : Catherine Houle, conseillère cadre clinicienne, DPSIMUR, DSI.

2. VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

Annie Bessette, conseillère cadre clinicienne, DPSIMUR, DSI

Dr Francis Beauregard-Lepage

Sylvie Gaudreau, conseillère en soins infirmiers, DSI

Rosalie Gravel, *conseillère en soins infirmiers*, DPSIMUR, DSI.

3. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE EN ÉTABLISSEMENT

Représentant du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Nom : Lacerte

Prénom : Mélanie

Signature : Document original signé

Date : 2026-06-21

Directeur(trice) des soins infirmiers (DSI)

Nom : Fillion (intérim)

Prénom : Lawrence

Signature : Document original signé

Date : 2026-06-22

4. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE EN HORS ÉTABLISSEMENT

Par la signature de chacun des professionnels prescripteurs pour lesquels l'ordonnance collective peut être initiée à leurs patients.

Nom et prénom	Numéro de permis	Signature	Téléphone